

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L2121-25
du code général des collectivités territoriales

Réuni sous la présidence de Monsieur Stéphane de COLBERT Maire, le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

Avis sur le projet de schéma départemental de la coopération intercommunale

Après délibéré, par 10 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal décide :

- de prendre acte de la proposition faite par le Préfet du maintien du périmètre actuel de la Communauté de Communes du Val de l'Indre et du développement de multi-partenariats avec les EPCI voisins dans le cadre d'actions transversales et structurantes,
- d'émettre un avis défavorable sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

CCVI – Modification statutaire n°20- changement de siège et modification de la composition du conseil communautaire

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver la vingtième modification statutaire consistant à modifier, à compter du 1^{er} janvier 2016 :

- o l'article 3 des statuts de la CCVI de la façon suivante :

Le siège de la Communauté de Communes est fixé à l'hôtel communautaire situé 6, place Antoine de Saint Exupéry, ZA ISOPARC, 37250 SORIGNY

- o l'article 5 des statuts de la CCVI de la façon suivante :

Conformément à l'arrêté préfectoral n°13-60 en date du 28 octobre 2013 relatif à la composition du conseil communautaire, le conseil de communauté est composé comme suit :

Commune	Nombre de sièges
Artannes sur Indre	3
Esvres Sur Indre	4
Montbazou	4
Monts	6
Saint Branches	3
Sorigny	3

Veigné	5
Truyes	3
Total	31

CCVI – Elaboration d'un schéma de mutualisation

Après délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'émettre un avis favorable au projet de schéma de mutualisation de la Communauté de Communes du Val de l'Indre et de ses communes membres.

SIEIL – modification statutaire

Adhésion de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'adhésion au Syndicat d'Energie d'Indre et Loire de la Communauté de communes de Gâtines et Choisilles.

Convention de transfert des équipements communs

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention relative à la reprise des espaces et réseaux communs constituant le lotissement « Les Delanoues » telle qu'annexée à la présente délibération.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié de rétrocession à la commune des espaces communs du lotissement « les Delanoues ».

Passage de l'autoroute A85

Transfert de propriété entre l'Etat-Cofiroute et la commune de Truyes

Après délibéré, à l'unanimité le conseil municipal décide :

- d'accepter la rétrocession à la commune des parcelles cadastrées ZN 69b, 69c, 72b et 78d à titre gratuit,
- d'autoriser Monsieur le maire à signer l'acte notarié nécessaire et tout document se rapportant à cette décision,
- de préciser que l'ensemble des frais de procédure seront à la charge du cédant.

Service Départemental d'Incendie et de Secours

Convention de mise à disposition de sites de manœuvre

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de mise à disposition de site de manœuvre entre la commune et le Service Départemental d'Incendie et de Secours tel qu'annexée
- d'autoriser Monsieur le maire à signer ladite convention.

Bal populaire du 13 juillet 2016
Contrat d'engagement avec l'orchestre « Swing Fizz »

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver le contrat d'engagement avec l'orchestre « Swing Fizz » relatif à l'animation du bal populaire du 13 juillet 2016 pour un montant de 800 euros.
- de préciser que le cachet susvisé ne comprend pas les cotisations auprès de la Sacem et du GUSO évaluées à 650 €
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat.

Budget
Décision modificative n°2

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2158-179 : école maternelle	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2158-180 : école élémentaire	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D21 : Immobilisations corporelles	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Budget
Décision modificative n°3

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investis.	0,00 €	9 607,21 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : virement à la section d'investissement	0,00 €	9 607,21 €	0,00 €	0,00 €
R-722 : Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 607,21 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 607,21 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	9 607,21 €	0,00 €	9 607,21 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonction.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 607,21 €
TOTAL R : virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 607,21 €
D-21312-180 : école élémentaire	0,00 €	1 783,25 €	0,00 €	0,00 €
D-21312-185 : restaurant scolaire	0,00 €	1 936,32 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-124 : Achat de matériel divers	0,00 €	669,60 €	0,00 €	0,00 €

D-21318-136 : Travaux bâtiments	0,00 €	3 281,98 €	0,00 €	0,00 €
D-2135-180 : école élémentaire	0,00 €	1 906,06 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	9 607,21	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	9 607,21	0,00 €	9 607,21

Total Général		19 214,42 €		19 214,42 €
----------------------	--	--------------------	--	--------------------

Fait à Truyes
Le 13 novembre 2015

Stéphane de COLBERT
Maire

En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le texte intégral des délibérations est affiché à la Mairie.